

MaPrimeRénov' - Rénovation par geste

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Elle est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent leur logement ou le mettent en location, ainsi qu'aux copropriétaires. Son montant varie en fonction des revenus du foyer et du projet de travaux.

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- Résidence principale
- **Logement de plus de 15 ans (sauf dérogation changement d'un chauffage au fioul)**
- Pour les ressources **"très modestes", "modestes" et "intermédiaires"**
- Ne pas avoir commencés vos travaux avant le dépôt d'une demande d'aide (sauf dérogation)
- **Engagement** de louer pendant 6 ans pour les propriétaires bailleurs

L'AIDE FINANCIÈRE

- **forfait selon travaux et revenus**
- Cumul avec autres aides : aides locales, prime énergie CEE, caisses de retraites, Eco PTZ...
- **Revenus supérieurs non éligibles**

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Isolation (sauf combles perdus et plancher bas)
- Menuiseries en simple vitrage
- Système de chauffage et d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables
- Ventilation double flux



LES ÉTAPES

Renseignements et éligibilité auprès de **Niort Agglo Rénov'**

Réalisation de devis par un professionnel **RGE**

Création du compte et montage du dossier sur **maprimerenov.gouv.fr**

Accord de subvention

Signature des devis et réalisation des travaux

Transmission des justificatifs et versement des subvention

CONTACT

Niort Agglo Rénov'

Prise de rendez-vous en ligne sur :

www.niortagglo.fr/niort-agglo-renov

05 49 78 78 40

LIENS UTILES

www.france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov

www.maprimerenov.gouv.fr